



CONSEIL DES SAGES DES MOLIERES

Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2014

Présents. *Mesdames* : Cano, Cazettes de Saint Leger. *Messieurs* : Gruffeille, Jullemier, Larchevêque, Marcault, Demichel, Hvostoff, Berthier, Lesieur, Portigliati, Fabre, Lubraneski

Absents excusés. *Monsieur* : Pruneta.

Absents. *Messieurs* : Guillemain, Mancion

ORDRE DU JOUR

Introduction par Mr Yvan Lubraneski, maire des Molières

Le conseil des sages travaille sur deux types de projets :

- Proposés directement par les élus,
- sur « auto-saisine » de dossiers qu'il juge importants pour le bien général.

Les élus du conseil municipal, qui travaillent sur les mêmes dossiers, s'appuieront sur les remarques et propositions édictées par ce nouveau conseil des sages pour prendre des décisions.

« C'est un supplément de démocratie », estime Yvan Lubraneski, le maire.

« Nos aînés sont censés être sages, ils ont une vision du village quotidienne et une autre approche des dossiers qui ne pourra apporter que du plus aux élus. En plus, ils travaillent dans un temps distinct et parallèle à celui du Conseil municipal. À ce dernier de savoir écouter et s'enrichir de leurs propositions »

Présentation des projets

Frédéric Fabre, Premier Adjoint, était présent à cette réunion pour apporter l'éclairage nécessaire sur les projets proposés.

Projet #1 – Liaisons douces

Il y a une demande forte de la population d'avoir des liaisons douces dans le village, souvent afin de pallier le manque de sécurité le long des voies de circulation (trottoirs très étroits par endroits).

Le fondement de ce projet est l'établissement d'un schéma directeur pour les années à venir, sachant que la commune ne sera pas en position d'effectuer la totalité des aménagements envisageables dans une période courte. Il faudra procéder par priorisation, prenant en compte à la fois les contraintes budgétaires et les bénéfices pour la population.

Le point de départ obligatoire du projet est l'inventaire des liaisons douces existantes car cet inventaire conditionne l'obtention de subventions du Conseil Départemental (CD) – entre 30% et 50%.

Le document de référence servant de point de départ est le PLU, disponible en mairie.

Le schéma directeur, véritable plan de travail, comprend les points suivants :

- Découpage du village en zones géographiques homogènes
- Liaison entre zones et avec les installations publiques
- Liaisons avec les communes voisines
- Prise en compte des projets de développement immobilier de la commune

Dans le cadre de ce projet, il faut sans doute envisager des discussions avec les communes voisines pour la création de projets communs :

- Avec la CCPL et communes de la CCPL
- Avec le PNR (liaison avec la vallée de Chevreuse)

Le revêtement des liaisons douces est souvent un poste important de dépenses, mais qu'il ne faut pas négliger. Il faut prendre en considération les points suivants :

- Amélioration de l'existant
- Préconisation pour les nouveaux, par exemple les multi-usages (vélo, engins agricoles, équestre)
- Objectif : être circulaire par tout temps par un vélo tout chemin et avec de jeunes enfants.

Action Frédéric Fabre : donner au CDS un site web qui liste tous les revêtements avec leurs caractéristiques.

Il serait opportun de lier ce projet aux actions de développement du tourisme au sein de l'équipe municipale, de la CCPL et de la région :

- Tourisme à vélo : route Paris – Mont St Michel
- Chemin de Grande Randonnée de St Jacques de Compostelle.

Projet #2 – Valorisation des bois communaux

Les bois communaux sont dans deux catégories :

- Espace Naturel Sensible (ENS) – entre rue de Boullay et Chemin de Cernay
- Espace Boisé Classe (EBC) – Paradou – La Coquetière

Le classement EBC est très restrictif et toute volonté de valorisation des parcelles avec ce classement nécessite un changement de classification préalable.

Le retour du questionnaire envoyé à la population lors de la campagne électorale fut l'occasion de recevoir des propositions des habitants.

Actions Jean-Paul Gruffeille :

- Donner la liste des propositions faites par les habitants concernant la valorisation des espaces boisés
- Fournir au CDS un plan du village en haute résolution

Projet #3 – Relai avec la gendarmerie

Yvan Lubraneski a été contacté par le commandant de la gendarmerie de Limours pour la mise en place d'un protocole de « participation citoyenne » à la surveillance du voisinage. Document remis en réunion.

Le conseil municipal compte sur la connaissance qu'ont les Sages du village et de ses habitants pour établir des contacts avec des personnes susceptibles de faire partie du dispositif « Participation Citoyenne ». Il faut remarquer que la grande mobilité des habitants rend cette connaissance moins efficace.

Discussion plénière

Il appartient au CDS sous la présidence de Bernard Jullemier de s'organiser autour du format qu'il jugera le plus approprié.

Le conseil municipal offrira son aide dès qu'elle sera demandée. Contacter Jean-Paul Gruffeille qui organisera les réunions avec le(s) conseiller(s) municipaux.

Le président du CDS aura la possibilité d'organiser des réunions régulières :

- pour discuter des progrès
- évoquer les points bloquants rencontrés
- faire des demandes d'aide ou d'information

Prochaine réunion du CDS

La prochaine réunion du CDS n'a pas été fixée.

La séance est levée à 23h05.